

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0836**

commune (s) : Lyon 7° - Lyon 5°

objet : Autorisation de déposer une demande de permis de construire et une demande de déclaration préalable de travaux

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0836**

commune (s) : Lyon 7° - Lyon 5°

objet : **Autorisation de déposer une demande de permis de construire et une demande de déclaration préalable de travaux**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Le Président d'une collectivité territoriale doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de construire et des demandes de déclaration préalable de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il convient d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de construire :

- Lyon 7° - 76, rue Challemel Lacour - Collège Gabriel Rosset - Il s'agit de l'extension du collège nécessaire à l'accueil de 750 élèves représentant une surface de 1 480 mètres carrés et comportant 6 salles d'enseignement général, une salle de sciences, 2 salles de permanence, 2 dépôts, des sanitaires de proximité, des locaux de ménage à chaque étage, 2 bureaux liés à l'accompagnement pédagogique, des archives mortes, des réserves pour l'agent technique, un local déchet spécifique au collège, une lingerie, un agrandissement des sanitaires élèves en rez-de-chaussée, des vestiaires d'éducation physique sportive (EPS), un bureau des professeurs d'EPS, un agrandissement de 250 mètres carrés du préau, un agrandissement de la demi-pension et un foyer d'élèves. L'établissement sera en outre remis complètement en conformité vis-à-vis de la réglementation handicapée. Les travaux comprendront l'intégration des prescriptions de l'article GN8 du règlement de sécurité incendie. Des dispositifs de sous-comptage pour les consommations de fluides (eau, chauffage, électricité, gaz) seront installés pour la demi-pension et pour les logements de fonction.

Déclaration préalable de travaux :

- Lyon 5° - 1, place des Minimes - Collège Jean Moulin - Il s'agit de l'aménagement (sols, murs et plafonds) d'une surface d'environ 320 mètres carrés en deux salles de technologie et une salle de science au 2° étage du bâtiment principal ainsi que l'aménagement d'une surface d'environ 50 mètres carrés en salles des casiers au rez-de-chaussée de l'établissement ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer la demande de permis de construire portant sur le Collège Gabriel Rosset situé 76, rue Challemel Lacour à Lyon 7°,

b) - déposer la demande de déclaration préalable de travaux portant sur le Collège Jean Moulin situé 1, place des Minimés à Lyon 5^e,

c) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.